

INSTITUT AL FIRASSA

Enseignement présentiel & à distance

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE & RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Version en vigueur à compter du _____

Document à signer et à remettre avant le début des cours

Préambule

Le présent document constitue à la fois les Conditions Générales de Vente (CGV) et le Règlement Intérieur de l'Institut Al Firassa (ci-après « l'Institut »), créé par l'association loi 1901 Hack my School (ci-après « l'Association »), proposant des cours et activités en lien avec l'éducation.

Les cours à distance sont dispensés via Zoom et coordonnés depuis le serveur Discord officiel de l'Institut, qui constitue la plateforme centrale de communication et de suivi pédagogique.

Toute inscription implique l'acceptation pleine et entière de l'ensemble des dispositions ci-dessous, sans réserve. L'élève (et/ou son représentant légal s'il est mineur) reconnaît en avoir pris connaissance avant de procéder à son inscription.

PARTIE I

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Article 1 – Identification de l'association et de l'Institut

Associations porteuses : Hack my School & Al Firassa (association loi 1901)

Institut géré : Institut Al Firassa

Activité : Enseignement privé — cours particuliers et collectifs, en présentiel et à distance (visioconférence via Zoom / Discord), sous l'égide des associations Hack my School et Al Firassa

Contact : Bureau

Adresse : 1 avenue de l'Europe 93420 Villepinte

Email : infohackmyschool@gmail.com

Article 2 – Inscription et formation du contrat

L'inscription est validée à réception du présent document signé et du règlement des frais d'inscription ou du premier paiement convenu. Aucune place n'est réservée avant réception de ces éléments.

Pour les élèves mineurs, l'inscription doit être effectuée et signée par le représentant légal.

Article 3 – Tarifs et modalités de paiement

Les tarifs en vigueur sont communiqués lors de l'inscription. Ils peuvent être révisés en début de chaque nouvelle période d'enseignement, avec notification préalable d'au moins 15 jours.

Modalités acceptées :

- Virement bancaire, CB, Paypal, HelloAsso
- Espèces

En cas de paiement échelonné, le non-paiement d'une échéance à sa date entraîne l'exigibilité immédiate du solde restant dû, et l'Institut se réserve le droit de suspendre l'accès aux cours jusqu'à régularisation.

Article 4 – Droit de rétractation

Conformément aux dispositions légales applicables aux contrats conclus à distance ou hors établissement (articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation), l'élève (ou son représentant légal) bénéficie d'un délai de rétractation de 14 jours calendaires à compter de la date de signature ou d'acceptation du contrat, sans avoir à justifier sa décision.

Pour exercer ce droit, l'élève doit notifier sa décision à l'Institut par tout moyen permettant d'établir une date certaine (courrier recommandé avec accusé de réception, email avec accusé de lecture, ou formulaire de rétractation).

En cas d'exercice du droit de rétractation dans ce délai et en l'absence de tout cours dispensé, les sommes versées seront remboursées dans un délai de 14 jours.

Article 5 – Politique de non-remboursement

Dès lors qu'au moins un cours a été effectivement assuré — que ce soit en présentiel ou à distance —, aucun remboursement ne pourra être demandé, toutes causes confondues, y compris en cas :

- D'abandon en cours d'année ou de programme
- De changement de situation personnelle ou professionnelle
- D'insatisfaction sur le contenu ou le niveau des cours
- D'impossibilité de suivre les cours pour des raisons personnelles

Cette règle s'applique également aux abonnements, formules et packs de cours, qui ne font l'objet d'aucun remboursement partiel une fois le premier cours délivré.

Tout cours commencé est dû dans son intégralité.

Article 6 – Annulation et report de cours

Annulation par l'Institut :

En cas d'annulation d'un cours à l'initiative de l'Institut (hors cas de force majeure), un cours de remplacement sera proposé. Si aucune solution de remplacement n'est possible, le cours annulé sera remboursé ou déduit de la facture.

Annulation par l'élève :

Toute annulation par l'élève doit être signalée au minimum 24 heures à l'avance, par écrit via Discord ou par email. Passé ce délai, le cours sera considéré comme dû et décompté du forfait ou facturé.

Aucun report ni remboursement ne sera accordé en cas d'absence non signalée dans les délais.

Article 7 – Propriété intellectuelle

Tous les supports pédagogiques remis ou présentés dans le cadre des cours (fiches, exercices, enregistrements, supports numériques, ressources partagées sur Discord, etc.) sont la propriété exclusive de l'Institut Al Firassa.

Il est strictement interdit de les reproduire, diffuser, revendre ou transmettre à des tiers, sous quelque forme que ce soit, sans autorisation écrite préalable de l'Institut, sous peine de poursuites au titre du droit d'auteur.

Article 8 – Protection des données personnelles

Les données personnelles collectées lors de l'inscription sont traitées conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD – Règlement UE 2016/679). Elles sont utilisées exclusivement pour la gestion administrative et pédagogique des inscriptions.

L'élève dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression de ses données, qu'il peut exercer en contactant l'Institut par écrit.

Les données ne sont transmises à aucun tiers sans consentement explicite de l'élève.

Article 9 – Litiges

En cas de litige, les parties s'engagent à rechercher en priorité une solution amiable. À défaut d'accord, les juridictions compétentes du ressort du siège de l'Institut seront seules compétentes.

PARTIE II

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Article 10 – Ponctualité et assiduité

La ponctualité est une obligation de respect envers l'enseignant et les autres élèves. Tout retard répété, non justifié, pourra faire l'objet d'un avertissement écrit.

L'assiduité est indispensable à la progression pédagogique. Toute absence doit être signalée au préalable par écrit via Discord ou par email, en précisant le motif.

Tout justificatif d'absence (certificat médical, justificatif professionnel, etc.) doit être transmis dans un délai de 48 heures après l'absence.

Article 11 – Absences répétées non justifiées et exclusion

En cas d'absences répétées sans justificatif valable, l'Institut se réserve le droit, après mise en demeure restée sans suite, d'exclure définitivement l'élève de la formation.

Cette exclusion sera prononcée sans remboursement des sommes déjà versées, conformément à l'Article 5 du présent document.

Sont considérées comme « absences répétées non justifiées » : toute série de 3 absences consécutives ou 5 absences cumulées sur une même période sans justificatif transmis dans les délais.

L'exclusion sera notifiée par écrit (via Discord ou email) et prend effet immédiatement à compter de sa notification, entraînant également la révocation de l'accès au serveur Discord.

Article 12 – Comportement et respect

Chaque élève s'engage à adopter un comportement respectueux envers l'enseignant, le personnel de l'Institut et les autres élèves, que ce soit en présentiel, sur Zoom ou sur Discord.

Sont notamment interdits :

- Les insultes, incivilités, violences verbales ou physiques
- Les propos discriminatoires, racistes, sexistes ou à caractère haineux
- Toute perturbation délibérée du déroulement des cours
- L'utilisation du téléphone portable à des fins personnelles pendant les cours, sauf autorisation explicite de l'enseignant

Tout manquement grave à ces règles pourra entraîner une exclusion immédiate et définitive, sans remboursement.

Article 13 – Utilisation des locaux et du matériel

L'élève s'engage à utiliser les locaux et le matériel mis à sa disposition dans le strict cadre pédagogique prévu, avec soin et respect.

Obligations de l'élève :

- Laisser les locaux dans l'état dans lequel il les a trouvés
- Ne pas déplacer, modifier ou endommager le matériel sans autorisation
- Signaler immédiatement tout dommage constaté, même non imputable à lui
- Ne pas introduire de tiers dans les locaux sans autorisation préalable

Responsabilité en cas de dommages :

Toute utilisation inappropriée, négligente ou malveillante du matériel ou des locaux engage la responsabilité civile de l'élève (et de son représentant légal s'il est mineur).

L'Institut se réserve le droit de réclamer le paiement intégral des dommages et intérêts correspondant aux frais de réparation, remplacement ou remise en état des équipements ou des locaux endommagés, sur présentation de devis ou factures.

Cette procédure sera engagée par mise en demeure, puis, le cas échéant, par voie judiciaire.

Article 14 – Hygiène et propreté

Chaque élève est tenu de maintenir la propreté des espaces utilisés. Les déchets doivent être déposés dans les poubelles prévues à cet effet. Il est interdit de consommer des aliments en dehors des espaces autorisés.

Article 15 – Photographies et enregistrements

Il est interdit de photographier, filmer ou enregistrer les cours, l'enseignant ou les autres élèves sans autorisation expresse de l'Institut et des personnes concernées.

Tout enregistrement autorisé est destiné à un usage strictement personnel et ne peut en aucun cas être partagé, publié ou diffusé sous quelque forme que ce soit.

Article 16 – Plateforme Discord : fonctionnement et obligations

Le serveur Discord de l'Institut Al Firassa est la plateforme centrale et officielle de l'Institut. Son utilisation est obligatoire pour tout élève inscrit, qu'il suive des cours en présentiel ou à distance.

Discord centralise l'ensemble des informations relatives à l'Institut : annonces, emplois du temps, ressources pédagogiques, communications administratives, liens de session Zoom et échanges pédagogiques.

Accès au serveur Discord :

- L'invitation au serveur est transmise à l'élève après validation de son inscription
- L'accès aux salons réservés aux inscrits est conditionné à la vérification de l'inscription en cours
- Tout élève dont l'inscription n'est pas à jour (paiement en attente, exclusion, fin de période) peut voir son accès suspendu ou révoqué sans préavis
- Le pseudo Discord doit permettre d'identifier l'élève (nom ou prénom utilisé à l'inscription) — tout pseudo anonyme ou trompeur devra être modifié sur demande de l'administration

Organisation des salons :

- Des salons dédiés sont créés par matière, niveau ou groupe — chaque élève n'accède qu'aux salons correspondant à ses cours
- Les salons d'annonces officiels sont gérés exclusivement par l'administration — les élèves ne peuvent pas y publier
- Des salons d'échange permettent des discussions entre élèves sous la supervision de l'Institut
- Les ressources pédagogiques (fiches, exercices, supports) sont mises à disposition dans les salons prévus à cet effet

Règles de comportement sur le serveur Discord :

Le règlement du serveur Discord s'applique dans l'ensemble des salons (texte, vocal, fils de discussion). Les règles suivantes doivent être respectées en toutes circonstances :

- Utiliser un langage correct, respectueux et approprié à un cadre éducatif
- Ne pas envoyer de messages hors sujet, de spam, de contenu publicitaire ou promotionnel
- Ne pas partager de contenus choquants, offensants, discriminatoires ou contraires aux lois en vigueur
- Ne pas solliciter d'autres membres de manière intrusive (démarchage, messagerie privée non sollicitée)
- Respecter la vie privée des autres membres — ne pas diffuser d'informations personnelles sans consentement
- Ne pas tenter d'accéder à des salons pour lesquels l'accès n'a pas été accordé

Tout manquement au règlement du serveur Discord est traité comme un manquement au règlement intérieur de l'Institut et peut entraîner les sanctions prévues à l'Article 18.

Sections gratuites et accès ouvert :

Certains salons du serveur Discord sont accessibles librement, sans inscription payante. Ces sections gratuites sont ouvertes à toutes et à tous, sans condition d'abonnement.

Les personnes accédant à ces sections gratuites sont tenues de respecter l'intégralité du règlement du serveur Discord, au même titre que les élèves inscrits. Tout comportement contraire aux règles pourra entraîner une exclusion temporaire ou définitive du serveur, sans recours.

Article 17 – Cours à distance via Zoom

Les cours en ligne sont dispensés via Zoom ou Discord. Le lien de connexion à chaque session est communiqué exclusivement par le biais du serveur Discord de l'Institut, dans le salon dédié à la matière ou au groupe concerné.

L'élève s'engage à :

- Rejoindre la session Zoom dans les 5 minutes suivant l'heure prévue
- Activer sa caméra pendant toute la durée du cours, sauf indication contraire de l'enseignant
- Disposer d'une connexion Internet stable, d'un micro et d'une caméra fonctionnels
- Se trouver dans un espace calme, propice à l'apprentissage, à l'abri des interruptions
- Ne pas partager le lien de session Zoom avec des personnes non inscrites à l'Institut

En cas de problème technique imputable à l'élève empêchant le bon déroulement du cours, la session sera considérée comme effectuée et sera due dans son intégralité. En cas de problème technique du côté de l'Institut, le cours sera reporté sans frais supplémentaires.

Article 18 – Confidentialité et interdiction de diffusion des contenus

Tous les contenus produits, partagés ou diffusés dans le cadre des activités de l'Institut Al Firassa — qu'ils soient transmis via Discord, Zoom, en présentiel ou par tout autre moyen — sont strictement confidentiels et protégés par le droit d'auteur.

Il est formellement interdit de :

- Partager, transmettre ou diffuser des documents pédagogiques (fiches, exercices, plans de cours, supports numériques) en dehors du cercle des élèves officiellement inscrits
- Reproduire ou redistribuer des enregistrements audio ou vidéo des cours, qu'ils soient réalisés par l'Institut ou par l'élève lui-même
- Effectuer des captures d'écran ou extraits vidéo des sessions Zoom ou des salons Discord et les partager à des tiers
- Publier tout ou partie des contenus pédagogiques sur des réseaux sociaux, plateformes de partage, groupes de messagerie ou tout autre support, sous quelque forme que ce soit
- Transmettre les identifiants d'accès au serveur Discord ou les liens de session Zoom à des personnes non inscrites

Cette interdiction s'applique à toutes les ressources, qu'elles soient issues des sections payantes ou des sections gratuites du serveur Discord.

Tout manquement à ces obligations expose l'élève à une exclusion immédiate et définitive sans remboursement, et pourra donner lieu à des poursuites civiles et/ou pénales au titre de la violation du droit d'auteur et de la propriété intellectuelle (articles L. 335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle).

Article 19 – Sanctions disciplinaires

En cas de manquement au présent règlement, les sanctions suivantes peuvent être appliquées, de manière progressive ou immédiate selon la gravité des faits :

- Avertissement oral
- Avertissement écrit
- Suspension temporaire des cours et/ou de l'accès au serveur Discord
- Exclusion définitive sans remboursement, avec révocation de l'accès au serveur Discord

L'élève (ou son représentant légal) sera informé par écrit de la sanction prononcée et de ses motifs. Il dispose d'un délai de 5 jours ouvrés pour formuler ses observations par écrit.

ATTESTATION D'ACCEPTATION

Je soussigné(e), _____, reconnait avoir lu et accepté l'intégralité des Conditions Générales de Vente et du Règlement Intérieur de l'Institut Al Firassa, y compris les règles relatives à l'utilisation de Discord et de Zoom, et m'engage à les respecter.

(Pour un élève mineur, signature du représentant légal : nom et lien de parenté à préciser)

Représentant légal : _____ Lien : _____

Fait à _____, le _____

Signature de l'élève ou du représentant légal
(précédée de la mention "Lu et approuvé")

Cachet et signature de l'Institut

